

L'an 2014, le vendredi 4 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence Monsieur Jean Marie TORDOIT, Maire, sur convocation en date du 31 mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Membre absent : 1

PRESENTS : C DELOBELLE, S HOTTON, ML MARLIOT, MD CACHEUX, T WALLEME, M FERCO, E PISKULA, JL ABRAHAM, A HEGO, F BRICOUT, S FIEVET, F COGNET, S FAUQUEUX et JM TORDOIT.

ABSENT : D URBANIJA.

Secrétaire de séance : MD CACHEUX

ASSURANCE GROUPAMA

Le contrat d'assurance «VILLASSUR» est arrivé à terme, il convient d'en prolonger la durée. Monsieur le Maire en indique aux conseillers les garanties, les bâtiments assurés...

Après échanges, à l'unanimité, les conseillers autorisent Monsieur le Maire à signer ce contrat pour une durée de 3 ans du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017

REPAS AINES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Monsieur Liborio AMICO d'un montant de 600 euros pour assurer l'animation du repas des aînés du 1^{er} février 2015.

La prestation sera de 7 heures (13 h 30 à 20 h 30); les heures supplémentaires seront payées à raison de 50 euros l'heure.

NOEL DES ENFANTS DE L'ECOLE

Monsieur le Maire propose la prestation de Romain le Ventriloque pour l'animation du Noël des enfants de l'école pour un montant de 670 euros.

Ce spectacle se déroulera le vendredi 19 décembre 2014 à la Salle des Fêtes de Carnières à partir de 14 heures.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, donnent leur accord.

DUCASSE DU PRINTEMPS

Dans le cadre de la ducasse du Printemps, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent les prestations suivantes :

- Animation de la soirée campagnarde du samedi 10 mai 2014 par la sonorisation d'Alain LOIRE pour la somme de 500 euros pour 5 heures
- Participation de l'harmonie de Neuville St Rémy pour un montant de 350 euros à l'église St Germain le dimanche 11 mai à 16 heures 30

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose de prendre un nouveau Contrat Unique d'Insertion à partir du 7 avril 2014. Celui-ci sera affecté aux travaux du futur point chaud et aux différents travaux communaux.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, donnent leur accord

VOISINS VIGILANTS

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent le devis de la Société « Signalétique Biz » pour la fourniture de 5 panneaux « Voisins Vigilants » qui seront posés aux entrées de la commune.

Ce devis d'un montant de 741 euros Hors Taxes prend en compte les 5 fixations.

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS COMMUNALES

Il a été procédé à la désignation des membres des différentes commissions, d'un commun accord, les personnes ci-dessous ont été retenues en tant que membres pour :

La Commission d'Appel d'offres

Titulaires : JM TORDOIT, T WALEMME, JL ABRAHAM, S HOTTON

Suppléants : E PISKULA, F BRICOUT, ML MARLIOT, MD CACHEUX

Le Centre Communal d'Actions Sociales

- Membres élus par et parmi les membres du Conseil Municipal

E PISKULA, JL ABRAHAM, MD CACHEUX, T WALEMME, S FIEVET, ML MARLIOT, S FAUQUEUX

- Membres extérieurs,

JP CROMBEZ, G LECOCQ, F DALL'OSTO, N GALMAND, G BAVAY, M FONTAINE, G LIETARD

NOREADE

JM TORDOIT

SIAN

JM TORDOIT

SIDEC

Titulaires : JM TORDOIT, F BRICOUT

Suppléants : E PISKULA, T WALEMME

Chambre d'Agriculture

JM TORDOIT

Correspondant Défense et Sécurité

T WALEMME

Délégations de signatures

Madame Marie-Lise MARLIOT, Monsieur Thierry WALEMME, Madame Annie HEGO et Monsieur Frédéric BRICOUT reçoivent la délégation de Monsieur Jean-Marie TORDOIT, Maire, pour signer tous les mandats et titres, bordereaux de mandats, bordereaux et documents d'état civil de titres en cas d'absence du Maire.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le nombre d'adjoints ayant été délibéré lors de la première réunion du Conseil Municipal, il convient désormais d'en fixer le régime indemnitaire.

Mr le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit :

- Maire : 28,52 % de l'indice brut 1015 (3 801,47 x 28,52 % = 1084,18 €)
- 1^{er} Adjoint : 9,49 % de l'indice brut 1015 (3 801,47 x 9,49 % = 360,76 €)
- 2^{ème} Adjoint : 9,49 % de l'indice brut 1015 (3 801,47 x 9,49 % = 360,76 €)
- 3^{ème} Adjoint : 9,49 % de l'indice brut 1015 (3 801,47 x 9,49 % = 360,76 €)
- 4^{ème} Adjoint : 9,49 % de l'indice brut 1015 (3 801,47 x 9,49 % = 360,76 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 3 voix contre donne son approbation.

Monsieur DELOBELLE fait remarquer que la proposition faite par sa liste lors des élections communales, proposition relative à l'économie de 60 000 euros et plus tenait également compte d'une indemnisation basée sur un seuil inférieur à 1 000 habitants.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communal.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire
 - donne un point des dépenses et achats au 3 avril

Dépenses de fonctionnement	161 612 €	}	173 913 €
Dépenses d'investissement	12 301 €		
Recettes de fonctionnement	101 680 €	}	122 555 €
Recettes d'investissement	20 875 €		
 - fait lecture d'un courrier de Delphine BATAILLE, Conseillère Générale du Canton de Carnières qui l'informe de l'ouverture d'un crédit de 650 000 euros pour la remise en état de la RD 643 dans la traversée du hameau de Boistrancourt
 - Informe l'assemblée sur l'avancée des travaux de la rue Pierre Strugeon

L'enrobé de la chaussée a été fait cette semaine ; les trottoirs seront réalisés en fin de semaine prochaine. Les pavés, devant des entrées de cours, ont été posés par l'entreprise à la demande et aux frais des riverains concernés, déduction faite du coût du trottoir en enrobé.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la cessation d'activité de l'entreprise TAURSCO, Monsieur DELOBELLE demande dans quelle situation se trouve la commune vis-à-vis des travaux engagés avec celle-ci. Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés ont été payés et inversement.

Madame HOTTON demande où en sont les négociations pour l'achat de la lame de déneigement. Monsieur le Maire indique que la lame précédemment commandée était trop petite pour le tracteur auquel il est prévu de l'accrocher. La commande a été annulée ; un devis pour une lame plus large (3 m) sera proposé.

Madame HOTTON souhaite connaître les modalités de la proposition faite lors de la campagne électorale pour la création d'une seconde cantine. Monsieur le Maire indique que le nombre d'enfants inscrit à la cantine ne permet plus d'assurer un service optimum dans le réfectoire de la Périscolaire et qu'il convient de partager ces enfants sur deux sites. Le logement de l'école du haut, initialement prévu pour la location, servira de réfectoire aux enfants de l'école du haut, ce qui partagera équitablement l'effectif. Cette mise en service devrait être opérationnelle pour le 5 mai. Des devis seront proposés pour équiper ce local en fonction des attentes.

La séance est levée à 21 heures 20.